

Image not found or type unknown



Dossier déposé chez huissier - forclosion

Par **nina**, le **14/10/2009** à **15:48**

Bonjour, rnCela va faire plus de 2 ans que je n'ai pas pu régler les mensualités à une société de crédits, j'ai contacter un juriste qui m'a dit que comme il n'y avait rien eu de déposer au tribunal, il y avait forclosion (par sure de l'orthographe) , là je viens de recevoir une notification d'huissier pour un règlement amiable, dois je faire un courrier immédiatement à celui ci ou j'attends le dépôt devant le tribunal pour adresser mon dossier au juge merci de votre aide